

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 29 JANVIER 2021 à 9h30

DELIBERATION N° 2021/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2021

Le comité syndical a été convoqué le 22 janvier 2021

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 78

Délibération affichée le :

Membres titulaires présents :

Messieurs Philippe ARIES, Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, Pierre DREVET, François DRIOL, Julien DUCHE, Joël EPINAT, Pierre GIRAUD, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL

Membres titulaires absents représentés :

Monsieur Christian JULIEN représenté par Madame Jennifer BONJOUR

Madame Nicole PEYCELON représentée par Monsieur Tom PENTECOTE

Monsieur RASCLE Jean-François représenté par Monsieur Robert FLAMAND

Membres titulaires absents excusés :

Monsieur Patrick WETTA

Membres titulaires absents :

Monsieur Yannick JARDIN

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DUCHE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2021

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2021

1- BILAN D'ACTIVITES 2020

Le début d'année 2020 a été consacré à la fin de l'accompagnement des EPCI membres pour la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages :

- Coordination des instances délibératives de chaque EPCI membre pour l'approbation de la convention constitutive du Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) et la validation du principe de concession pour la construction et l'exploitation d'un nouveau centre de tri adapté à l'extension des consignes de tri ;
- Elaboration de l'ensemble des pièces du DCE pour la passation de la concession de service public.

Suite à la signature de la convention constitutive du Groupement d'Autorités Concédantes en Février 2020, Saint-Etienne Métropole, en tant que Coordonnateur du GAC a repris le pilotage de l'opération. Dans ce cadre, les deux dernières tranches optionnelles du marché d'AMO¹ que le SYDEMER avait conclu avec le groupement Trident Service/ Parme Avocats/ Espelia lui ont été transférées.

Le reste de l'année a été marqué par une pause dans le lancement et la réalisation de nouvelles études, principalement en raison du renouvellement de l'exécutif. De plus, celui-ci est intervenu plus tardivement que prévu, fin septembre 2020, en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19 qui a bouleversé le calendrier électoral.

2- POLITIQUE ET PERSPECTIVES 2021

L'année 2021 s'orientera vers :

- La reprise des travaux relatifs à la filière de gestion des déchets ménagers et assimilés résiduels du territoire et notamment :
 - La mise à jour des contraintes foncières pour l'implantation d'une installation de pré-traitement de ces déchets et la localisation des débouchés des sous-produits
 - La mise à jour des gisements à prendre en compte, notamment au regard des évolutions intervenues depuis les derniers travaux de 2016 (évolution de la réglementation, politiques de réduction des déchets à la source, ...)
 - Le réajustement de la filière de pré-traitement des DMA : types de traitement, capacité, gain environnemental, ...,
- L'étude d'opportunité de coopérations avec les territoires limitrophes (Roannais, Haute-Loire, Rhône, Nord Isère...) en matière de traitement des DMA et/ou de

¹ Tranche optionnelle n°3 : Assistance depuis la publication de l'AAPC jusqu'à la sélection des offres initiales

Tranche optionnelle n°4 : Assistance pendant la négociation jusqu'à la signature du contrat de concession

valorisation des CSR

- Dans la continuité de l'étude de détournement des biodéchets réalisée en 2019, un bilan des solutions de gestion in fine arbitrées par les EPCI membres et, sur cette base, une mise à jour des besoins en installations de traitement des biodéchets sur le territoire
- La participation aux instances de suivi du Plan Régional de Gestion des Déchets Non Dangereux
- La poursuite de la veille et le partage d'informations avec les adhérents.

3- ORIENTATIONS DU BUDGET POUR 2021

En investissement

En cohérence avec les objectifs présentés ci-avant, il est proposé de prévoir les dépenses d'investissement nouvelles :

- **60 000 €** pour des missions d'AMO et d'études comprenant la mise à jour et l'ajustement de la filière de pré-traitement des déchets ménagers résiduels et l'étude des débouchés pour les combustibles solides de récupération ;
- **120 000 €** pour compléments d'études tels que recherche de sites, étude de pré-faisabilité pour l'alimentation des réseaux (chaleur, gaz), assistance sur la thématique foncière, ...

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées de l'ordre de 160 000 € selon les principaux postes suivants :

Charges de fonctionnement : 55 000 € (BP2020 : 75 365€)

Elles comprennent :

- la rémunération d'un chargé de mission à mi-temps (35 000 €)
- les charges élus (15 000 €)
- et l'ensemble des charges de fonctionnement courantes (assurances, fournitures, annonces et insertions, reproduction, frais de colloques et séminaires, adhésion association AMORCE, ...)

Les conventions avec Saint-Etienne Métropole : 40 000 € (BP2020 : 50 000 €)

Pour la mise à disposition du personnel de direction et secrétariat ainsi que la convention d'assistance générale.

Dépenses imprévues : 5 000 € (BP2020 : 7 000 €)

Dotations amortissement : 60 000 € (BP2020 : 55 300 €)

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement assurées par la cotisation des EPCI membres du Syndicat.

Compte tenu du résultat reporté estimé de l'ordre de 65 000 €, et des dépenses prévisionnelles décrites précédemment, le **montant des cotisations annuelles** qui devrait être appelé est de l'ordre de **95 000 €**.

◆◆◆

Le comité syndical, après avoir délibéré, prend acte du rapport d'orientation budgétaire.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

François DRIOL